

## VELOROUTE VOIE VERTE V75 OUEST

### Projet d'aménagement cyclable entre Moulins et Montluçon via Néris-les-Bains

Contribution écrite du Conseil départemental de l'Allier à la concertation préalable

Lors de la session de décembre 2020, le Département de l'Allier a adopté son plan vélo 2020-2030, dans la continuité du schéma départemental des véloroutes et voies vertes mis en œuvre depuis 2010. Le Département de l'Allier s'est doté d'un projet ambitieux de développement de la pratique du vélo au niveau départemental partagé et co-construit avec les Communes, les EPCI ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les principaux axes stratégiques de ce plan vélo sont les suivants : développer la pratique de loisirs des Bourbonnais ; développer le tourisme à vélo (grande itinérance, cyclotourisme en boucle), favoriser la pratique quotidienne des habitants.

Ce plan vélo s'articule notamment au travers d'une politique volontariste d'aménagements cyclables dédiés à la grande itinérance.

Fort d'un schéma départemental composé de plus de 1 500 km d'itinéraires cyclables dont 5 grands itinéraires européen et nationaux, le Département de l'Allier a décidé de compléter l'offre cyclable « haut de gamme » en accentuant notamment ses efforts sur ces itinéraires phares :

- L'EV6 de Digoin à Diou et Dompierre-sur-Besbre : remise à niveau de la couche de roulement des voies vertes réalisées par le Département en 2010 et 2013 ;
- La Via Allier (V70) : mise en œuvre d'un itinéraire de 50 km par le Département de l'Allier entre Billy et Bressolles de façon à connecter les itinéraires aménagés par Vichy Communauté au sud et Moulins Communauté au nord, projet réalisé dans le cadre du partenariat financier Pacte Région Allier ;
- La Vagabonde (V87) : contribution technique et financière au projet de voie verte reliant Montluçon à Evaux-les-Bains ;
- Cœur de France à vélo (V46) : contribution technique et financière à la connexion en voie verte entre Vallon-en-Sully et Epineuil-le-Fleuriel ;
- La Grande Traversée du Massif Central : montée en gamme de l'itinéraire avec un parcours dédié au gravel.

Le projet **véloroute voie verte V75 ouest**, porté par la Région Auvergne Rhône Alpes, s'inscrit pleinement au sein de cette stratégie départementale puisqu'il vise la montée en gamme de l'itinéraire cyclable existant entre Moulins et Montluçon par un aménagement de 75 km environ dont un grand linéaire empruntera l'emprise ferroviaire désaffectée entre Moulins et Commentry.

Cet itinéraire sera donc parfaitement connecté aux autres grands itinéraires V46, V70 et V87 avec un carrefour majeur de véloroutes et voies vertes à Montluçon.

En plus d'assurer cette connexion, l'itinéraire traverse aussi des lieux emblématiques de l'ouest de l'Allier, pépites touristiques du territoire :

- Moulins, ville et pays d'art et d'histoire, capitale des Bourbons ;
- Souvigny, site clunisien, nécropole des ducs de Bourbon ;
- Noyant-d'Allier, hier village minier mais aujourd'hui toujours cosmopolite, avec sa pagode et son bouddha ;
- Le bocage typique, terre d'élevage de la viande charolaise ;
- Néris-les-Bains, station thermale ;
- Montluçon, sa cité médiévale, son château et son MuPop.

Plus particulièrement dédié aux mobilités douces par un aménagement sécurisé, le projet **véloroute voie verte V75 ouest** est une réelle opportunité pour :

- Développer les mobilités actives du quotidien, les loisirs et le sport ;
- Favoriser le développement économique et touristique du territoire ;
- Valoriser le patrimoine local dont le patrimoine ferroviaire, les sites historiques traversés et les paysages divers du Bourbonnais.

## CONCLUSION

Largement associé au projet technique et la concertation territoriale engagée par la Région Auvergne Rhône-Alpes qui concerne 4 EPCI de l'Allier, le Département de l'Allier ne peut que se réjouir d'une telle initiative.

Engagé avec l'Agence Allier Bourbonnais Attractivité, le Département de l'Allier mobilisera son ingénierie technique et touristique en faveur de la réussite du projet de véloroute voie verte V75 ouest.

**Marie CARRÉ**

Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Allier  
chargée de l'attractivité des patrimoines naturels,  
des activités de pleine nature, des mobilités douces  
et projets afférents

